[Nouvelles locales] : Lille, Mulhouse, Strasbourg

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: **Appendix**

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Band (Jahr): 27 (1981)

Heft 12

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

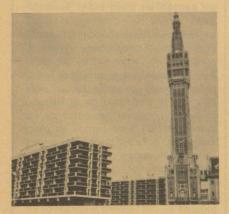
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

LILLE



Consulat de Suisse 28, place de la Gare 59043 LILLE CEDEX appelez le : (20) 06-46-07 Participez à la vie de nos sociétés

Société suisse de Bienfaisance c/o Consulat de Suisse

Président : M. Auguste Schümperli 28, place de la Gare 59043 LILLE CEDEX

Club suisse de la région lilloise

c/o Consulat de Suisse Présidente : Mme Zoé Hennart-Schenk

28, place de la Gare 59043 LILLE CEDEX



voter est un devoir civique

Inscrivez-vous

AUPRÈS
DE
VOTRE
CONSULAT
RESPECTIF

AU REVOIR...

*

C'est sérieux... Je m'en vais!

Partir c'est mourir un peu... Pourtant c'est mon métier, mais je ne * vous cache pas qu'à chaque reprise, même après avoir vécu à certains endroits dans des conditions très difficiles, c'est toujours avec * regret que nous avons quitté, ma femme et moi, les pays où nous * étions en poste.

Dans le Nord nos conditions de vie furent des plus satisfaisantes et vite nous avions repris un rythme de vie européen. Nous nous trouvions ici comme chez nous et je ne vous cache pas que la sympathie que vous nous avez témoignée dès notre arrivée nous mit immédatement dans une ambiance agréable, allant jusqu'à nous faire oublier des conditions atmosphériques parfois un peu démoralisantes.

Les connaissances que j'ai accumulées durant quinze ans en Afrique * noire occidentale ont probablement incité le Département fédéral des * Affaires étrangères à me nommer en qualité de Chargé d'affaires de * l'Ambassade de Suisse au Rwanda.

En ligne droite, environ 6500 kilomètres nous séparent, mais en cette ère de voyages, les distances n'existant plus, qui sait peut-être auraije un jour la joie d'accueillir l'un d'entre vous à l'aéroport de Kigali, la capitale du Rwanda, pays dénommé également « la Suisse de l'Afrique », paradis des chasseurs de gros gibier et des amateurs de safariphoto.

Ma femme et moi emportons un excellent souvenir de notre séjour * dans le Nord de la France, comme aussi de tous nos compatriotes du * Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

A tous nous vous adressons nos meilleurs souhaits et vœux sincères de bonheur, santé et prospérité pour vous et les vôtres, tout en vous demandant de réserver un aussi bon accueil à mes successeurs.

Benoît Frochaux

P.S. Une excellente occasion de se revoir... à Sierre, dans le Valais, où se tiendra en août 1982 le congrès des Suisses résidant à l'étranger. Pourquoi pas ?

MULHOUSE



Consulat de Suisse 19 a, rue du Sauvage B.P. 1027 68050 MULHOUSE Cedex

Kenntnis unseres Landes

Im Rahmen der Ihnen bereits früher angekündigten Vereinigung zur Förderung des gegenseitigen Verstehens dies - und jenseits der Grenze - wurde für November 1981 ein Vortragszyklus über die Strukturen des schweizerischen Staatswesens organisiert. Als Referent aus der Schweiz konnte Prof. Jean-François Aubert (Neuenburg) gewonnen werden. Im kommenden Frühjarhr soll das Funktionieren einer schweizerischen Gemeinde das Thema bilden. Die Vereinigung hat einen Prospekt zur Mitgliederwerbung verfasst, der auf dem Konsulat oder bei der Société indutrielle de Mulhouse bezogen werden kann.

Grenzgänger

Schweizerische Staatsangehörige, die ihre Tätigkeit in der Schweiz vor Erreichen der AHV-Altersgrenze aufgeben und damit aus der obligatorischen AHV-IV ausscheiden, können sich freiwillig weiterversichern, indem sie sich hierfür an das Konsulat wenden. Wird die Frist zum Uebertritt verpasst, so erlischt der Versicherungsschutz bei Invalidität. Beim Erreichen der Altersgrenze führen zudem die fehlenden versicherungsjahre zu einer entsprechenden Kürzung der AHV-Rente.

Es sei ebenfalls in Erinnerung gerufen, dass die Ehefrau eines Grenzgängers nicht den vollen versicherungsschutz der AHV-IV geniesst. Sie sollte daher der freiwilligen AHV-IV beitreten. Wer dies bisher unterlassen hat, tut gut daran, sich mit dem Konsulat ohne weitern

Verzug in Verbindung zu setzen.

Ein bankkonto darf der Grenzgänger in der Schweiz für seine Lohnzahlungen wohl unterhalten ; gemäss den derzeitigen französischen Vorschriften muss er aber (ausser einem vernünftigen Betrag für seine laufenden Bedürfnisse am Arbeitsort) sein Einkommen nach Frankreich überweisen. Schweizerische Staatsangehörige können hierbei keine Sonderrechte beanspruchen.

Connaissance de la Suisse

L'Association pour la promotion d'études et d'échanges francosuisses, dont la récente création à Mulhouse avait été annoncée, a organisé pour novembre 1981 un cycle de conférences sur les structures de notre Confédération, ceci avec le concours du Professeur Jean-François Aubert à Neuchâtel. Au printemps prochain, le thème d'information portera sur le fonctionnement d'une commune suisse. L'Association a imprimé un dépliant au moyen duquel vous aussi pourrez vous inscrire comme membre. La formule est à votre disposition au Consulat et à la Société industrielle de Mulhouse.

Travailleurs frontaliers

Une fois de plus, je vous rappelle que les ressortissants suisses qui quittent leur emploi en Suisse avant l'âge de la retraite AVS et ne font plus partie de l'AVS-AI obligatoire peuvent continuer cette assurance à titre facultatif. A cet effet, vous vous adresserez au Consulat. Le délai d'adhésion au régime facultatif périmé, vous ne seriez plus couvert contre les risques en cas d'invalidité et, arrivant à l'âge de la retraite AVS, les années de cotisation marquantes conduiraient à une réduction respective de la rente AVS

Il est également rappelé que l'épouse d'un frontalier ne jouit pas de tous les droits de l'AVS-AI par le fait qu'elle n'est pas domiciliée en Suisse. Elle devrait dès lors déclarer son adhésion à l'AVS-AI facultative. Si vous êtes dans ce cas et que vous n'ayez pas encore rempli cette formalité, je vous recommande de remédier à cette omission sans plus

tarder tout en vous adressant au Consulat.

Le travailleur frontalier peut entretenir un compte-salaire auprès d'une banque en Suisse. Selon les prescriptions françaises sur le contrôle des changes, il est cependant tenu de rapatrier son revenu en France en ne gardant, sur le compte, qu'un montant raisonnable servant à payer les frais courants et occasionnels en Suisse. Le travailleur frontalier de nationalité suisse ne jouit pas de statut préférentiel.

Fin d'année

Au seuil d'une nouvelle année, je forme le vœu que nous puissions continuer à jouir d'une situation paisible. Trop nombreuses sont déjà les régions de conflits belliqueux et de misères matérielles sur le globe terrestre. Vers la fin 1982, je pourrai faire valoir mon droit à la retraite. Que jusque-là notre entente continue à être fructueuse et cordiale!

Votre Consul: T. Voegeli

Cercle suisse de Mulhouse

Une triste nouvelle nous est parvenue de Suisse. Notre ancien Consul André Prisi qui vivait, depuis sa retraite fin 1972, à Genève, est décédé le 19 octobre dernier. Conscients de son grand dévouement durant les cinq ans de son activité à Mulhouse, nous garderons de lui le meilleur souvenir.

A la parution de ce numéro, notre Cercle aura fêté, le 10 novembre, son 109e anniversaire avec orchestre et — comme nouveauté — avec une tombola. Le 6 décembre, nous nous réunirons avec la Société suisse de bienfaisance, autour de l'Arbre de Noël au Restaurant du Globe.

Le Comité

Musique d'Orelli

au service du client depuis 75 ans.

Pianos

« Le plus beau choix de l'Est »

Haute Fidélité spécialiste BO
Disques - Instruments
Partitions

2, place de la République 68100 MULHOUSE

Té!.: (89) 45-22-95

COMPATRIOTES

Participez à la vie de nos Sociétés suisses de l'arrondissement consulaire

Cercle suisse de Mulhouse Président : M. Max d'Orelli 2, Place de la République 68100 MULHOUSE Tél. : (89) 45.22.95

Cercle suisse de Belfort Président : M. Charles Corbat 1, rue Jacques d'Aumale 90300 VALDOIE Tél. privé : (84) 22.04.17

Société suisse « Helvetia » de Colmar Président : M. Emile Keller 23 a, rue de Turckheim 68000 COLMAR Tél. : (89) 41.28.97

Société suisse de Saint-Louis, Huningue et environs Président : M. Ernst Dellsperger 56, avenue du Général de Gaulle 68300 SAINT-LOUIS Tél. : (89) 67.16.84

Société suisse de Delle Président : M. Jacques Dreier Rue Jean Moulin Cedex 707 90100 DELLE Tél. : (84) 36.07.84

Société suisse des Vosges Président: M. Paul Bäni 8, rue d'Alsace 88000 EPINAL Tél.: (29) 82.33.39 ou 08.13.21

Société suisse de bienfaisance de Mulhouse et environs Président : M. Christophe Heer 37, rue des Violettes 68390 SAUSHEIM Tél. : (89) 45.70.15



Chers compatriotes,
Nous revoici au seuil d'une nouvelle
année. Sera-t-elle meilleure ou pire
que celle qui vient de s'écouler!
Chacun de nous émet, à ce sujet,
ses propres pensées et désirs.

Cette fois-ci encore, je voudrais jeter un petit coup d'œil sur cette année 1981. La plupart d'entre vous auront constaté que le Consulat a emménagé dans de nouveaux locaux. Cela se passait en mars dernier déjà, lorsque la Confédération suisse se portait acquéreur du der-

STRASBOURG



CONSULAT DE SUISSE 9, rue Président-Edwards Tél.: 88/35.00.70 67000 STRASBOURG

nier étage d'un immeuble, nouvellement construit, sis au Bd du Président Edwards. Les nouveaux locaux quoique plus petits n'en sont pas moins modernes et fonctionnels.

Un changement dans le personnel du Consulat est également à noter durant cette année. Les fonctions remplies par Mme Svensson-Dondénaz, qui a rejoint son époux, ont été reprises par Mlle Françoise Dirac, dès août.

Les deux clubs suisses, le Club suisse de Strasbourg et la Société Suisse-France à Nancy, se sont efforcés de présenter un riche programme. Les présidents ont uni leurs efforts avec les comités de membres dans ce sens et cela avec succès. Il est toujours très surprenant de constater l'heureuse entente entre les deux associations, malgré la proximité de la patrie. Aux présidents et à leurs aides va toute notre gratitude pour la grande disponibilité apportée en faveur des deux clubs.

C'est dans la discrétion qu'œuvre la Société suisse de bienfaisance de Strasbourg. Elle ne fait pas grand éclat de ses activités. Pourtant c'est avec zèle que les bénévoles s'affairent à confectionner des vêtements chauds et utiles. Beaucoup de nos compatriotes moins favorisés auront appris, grâce aux paquets de Noël, que nous ne les avons pas oubliés. Les dames de cette association d'assistance ont visité et visitent toujours réglièrement nos

compatriotes âgés et malades dans les homes ou les hôpitaux. Chaleureux remerciements à tou-

tes.

Nous tous du Consulat souhaitons à nos compatriotes un très heureux Noël et une bonne année 1982 O. Itten, Consul



COMPATRIOTES

Participez à la vie de nos Sociétés

Club suisse, Strasbourg Président: M. Hans Steiner 23, rue du Grand Couronné 67100 STRASBOURG

Société Suisse-France, Nancy Président : M. Jean-Jacques Fluckiger Chemin des Sifflets 54000 NANCY Tél. : (8) 398.25.94

Société suisse de Bienfaisance, Strasbourg Président : Jean-Louis Göldlin 1, rue J. J. Henner

67000 STRASBOURG

Nancy

La Société Suisse-France invite les Suisses de Nancy et de la région à la rejoindre au cours des différentes manifestations qu'elle organise ces prochains mois :

- Le 5 décembre à 20 h 30 à la Brasserie Sainte-Anne à Laxou, belote-loto mensuelle :
- le 19 décembre, fête de Noël : l'aprèsmidi, Noël des enfants avec illumination du sapin, chants et cadeaux (inscription obligatoire des enfants âgés de moins de 12 ans) et le soir, choucroute pour les grands avec musique d'ambiance;
- le 9 janvier 1982, belote-loto et tirage des Rois ;
- le 23 janvier, super-loto avec de nombreux et beaux lots à la Maison de la Bière et du Café;
- le 6 février, bal annuel à la salle des Meuniers, 55, rue de la Colline;
- les 20 février et 6 mars, belotes-lotos. Le président de la Société, M. Jean-Jacques Flückiger, chemin des Sifflets, 54000 Nancy, tél.: (8) 398.25.94 (nouveau numéro de téléphone), se tient à la disposition de chacun pour tout renseignement complémentaire.